

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12174

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Partenariat avec le Camp des Milles.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, le Département met en œuvre plusieurs programmes d'actions inscrits dans le Plan Charlemagne 2017/2027.

Chaque niveau de classe est accompagné sur un projet pédagogique particulier.

Depuis le printemps 2016, l'ensemble des classes de 3^e des collèges publics et des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat peuvent bénéficier d'une visite du Mémorial du Camp des Milles afin de sensibiliser les élèves au devoir de mémoire, à la lutte contre les stéréotypes et de leur donner des éléments de réflexion et d'actions sur la responsabilité de chacun dans « le vivre ensemble ».

Le Département, dans le cadre de l'avenant en date du 27 mai 2016 à la convention de partenariat culturel avec la Fondation du Camp des Milles, prend à sa charge l'entrée du site pour les collégiens et les accompagnateurs. Il rembourse intégralement le transport en bus aux établissements sur présentation de factures par le biais d'une subvention votée en Commission Permanente.

Il vous est proposé la signature d'un nouvel avenant, joint au rapport, qui remplace le précédent et prévoit que le Département rembourse, en complément, le transport par navette de la gare d'Aix-en-Provence au Mémorial du Camp des Milles, pour les établissements qui emprunteront le train.

Par ailleurs, cet avenant permet de faire bénéficier les élèves de 3^e prépa pro faisant leurs études en lycée professionnel de la visite dans les mêmes conditions que les collèges.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL